

Image not found or type unknown



vis caché suite vente moto

Par **poumba**, le **09/03/2009** à **17:33**

j'ai vendu ma moto il y a 3 semaines et maintenant l'acheteur m'accuse de vis caché car il a cassé le joint de culasse, à savoir que ma moto a 64000 kms qu'elle est de 1997 et qu'elle n'avait pas roulé depuis 1 an ce que l'acheteur savait très bien, car quand il l'a essayé et que j'ai vu qu'il roulait assez vite, je l'ai bien prévenu qu'au début il devait rouler moins vite et la faire chauffer c'est une yamaha 1000 thunderace, et de plus il me dit que l'expertise de 500 euros est à ma charge. La moto ne fumait pas blanc et il n'y avait pas de mayonnaise dans le bouchon que dois je faire svp ? merci d'avance pour votre réponse